

« Mesdames et Messieurs,

Vous êtes les premiers acteurs de votre sécurité !

Ne tentez pas les voleurs ! La négligence peut coûter cher...

Pour votre sécurité et votre tranquillité, nous vous conseillons d'appliquer des mesures simples de protection.

concernant l'habitation principale

- ne pas conserver sur place d'importantes sommes d'argent
 - déposer les bijoux, valeurs et objets d'art en lieu sûr (dans la mesure du possible) ou les faire expertiser, les référencer (facture et numéro de série) et les photographier
 - verrouiller toutes les issues (portail, garage, portes et fenêtres)
 - fermer les volets, tirer les rideaux (l'intérieur ne doit pas être visible depuis l'extérieur car cela permet d'estimer le patrimoine ou de s'assurer de l'absence des occupants)
 - prévenir ses voisins proches ou le gardien de la résidence
 - faire suivre le courrier
 - ne pas laisser de message sur le répondeur téléphonique indiquant une absence mais transférer ses appels sur un téléphone portable ou une autre ligne
 - programmer quotidiennement, durant l'après-midi, un poste de radio ou de télévision
 - mettre en fonctionnement l'alarme du domicile
 - si un tiers digne de confiance peut régulièrement se rendre à votre domicile (uniquement) :
 - . faire relever le courrier
 - . faire régulièrement ouvrir les volets
- !! les volets doivent être impérativement fermés à la tombée de la nuit**
- ranger le matériel de jardinage à l'abri (cabanon verrouillé)
 - ne pas laisser traîner d'outils à l'extérieur de l'habitation (échelle, échafaudage, marteau, tournevis...)

concernant le véhicule

- éviter de se stationner dans un endroit isolé ou obscur
- fermer les vitres
- ne pas laisser des biens de valeur (GPS, téléphone ou ordinateur portable, tablette, sacoche ou sac à main, caméscope, appareil photo...) ou des documents (chéquier, carte bancaire, argent, papiers d'identité, jeu de clés du domicile ou du véhicule) apparents dans l'habitacle, enlever la façade de l'autoradio
- éviter de déposer les objets listés précédemment dans la boîte à gants ou dans le coffre
- ne pas laisser les clés sur le contact mais bloquer la direction y compris pour des arrêts de courte durée (courses, demande de renseignement ou suite à un « accrochage » avec un tiers...)
- verrouiller systématiquement les portières et le coffre, **même pour une courte absence**

concernant le lieu de vacances

- garder sur soi ses moyens de paiement (chéquier, carte bancaire, argent), clés (d'habitation et de véhicule) et téléphone portable
- en cas de présence dans le jardin (repas, loisirs), verrouiller les issues donnant sur la façade avant (portes, fenêtres, garage)

- en cas de départ du logement, **même pour une courte absence**, en verrouiller toutes les issues
- la nuit, fermer les fenêtres et les volets du rez-de-chaussée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Brigade de gendarmerie

adresse: 48, rue Aristide Briand

téléphone: 02.35.30.09.16.

adresse courriel : cob.epouville@gendarmerie.interieur.gouv.fr.